

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 11 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Alain DUBOIS, Maire

Étaient présents : Ms Alain DUBOIS, Samuel ELIOT, Cyrille BONNIN, Freddy SAVATIER, René SURIER, Patrick BOUGAULT et Mmes Denise FONTAINE, Emmanuelle BOUGAUTL, Dominique BRUNET

Était absent excusé : M. Ghislain HURÉ

Mme Emmanuelle BOUGAULT a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 05 octobre 2022

Date d'affichage : 05 octobre 2022

ORDRE DU JOUR

1. Demandes de subvention
2. Repas des aînés
3. Remplacement de la secrétaire de mairie : congé maternité
4. Actualisation tarif salle des fêtes
5. Consultation des administrés sur les horaires de l'éclairage public
6. Questions et invitations diverses

Observation sur le Procès-Verbal du 13 septembre 2022

Sans aucune observation, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

N° 2022-10-038 Repas des aînés

Monsieur le Maire informe les élus qu'il convient de se décider sur la formule choisie pour le repas des aînés. Il rappelle qu'il a été mis en place, notamment en raison du covid, une formule de livraison de repas à domicile depuis 2 ans.

Elle semble très appréciée des habitants et a ainsi l'avantage d'en faire profiter tous nos aînés de plus de 62 ans. Il propose de reconduire cette distribution pour novembre.

Les élus soulignent la possibilité de rendre accessible la salle des fêtes pour les aînés qui le souhaitent, afin de pouvoir partager un moment de convivialité pour cet évènement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 6 voix pour, 2 abstentions et 1 contre, **décide** de maintenir pour cette année la formule de livraison de repas, en laissant la possibilité à nos aînés de se retrouver et déjeuner ensemble à la salle des fêtes.

Madame Emmanuelle BOUGAULT propose de prendre contact avec le traiteur « l'Amuse Saveurs » de Marcilly sur Vienne. Elle sera aidée par Denise FONTAINE et Cyrille BONNIN.

N° 2022-10-039 Remplacement de la secrétaire de mairie : congé maternité

Vu la délibération n° 2022-09-037 du 13 septembre 2022,

Monsieur le Maire rappelle que Laura, la secrétaire de mairie actuelle, attend un heureux évènement. Il convient donc de la remplacer temporairement le temps de son congé maternité.

A ce jour, nous avons reçu trois candidatures, dont une seule qui répond aux critères recherchés. Il s'agit d'une secrétaire, qui travaille à temps non-complet dans une autre mairie de notre communauté de communes et qui pourrait travailler à Pussigny à raison de 8 à 10h par semaine selon ses disponibilités. Elle serait présente les mercredis après-midi et vendredis après-midi. Les horaires d'ouverture seront donc à modifier temporairement et il faudra prioriser les dossiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** :

- **d'arrêter** les recherches de candidat et de retenir la candidature de Madame Pauline SOULAS ;
- **d'établir** un contrat de remplacement à compter du 01 janvier jusqu'au 09 juin 2023. Une période en binôme avec notre secrétaire actuelle sera prévue en janvier 2023.

N° 2022-10-040 Actualisation tarif salle des fêtes

Vu la délibération n° 2017-03-018 du 06 mars 2017,

Considérant que les tarifs de la salle des fêtes sont inchangés depuis le 01 avril 2017,

Monsieur le Maire propose la révision des tarifs de location de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **fixe** les tarifs de location de la salle des fêtes ainsi que le montant de la caution, à compter du 1^{er} novembre 2022 comme suit :

1- Les tarifs

	Personnes domiciliées sur la commune	Personnes hors communes
Week-end	110 euros	150 euros
½ journée en semaine	75 euros	
Vin d'honneur	75 euros	

2- La caution

L'utilisation de la salle des fêtes est subordonnée au versement d'une caution fixée à 300 euros, par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public.

N° 2022-10-041 Consultation des administrés sur les horaires de l'éclairage public

Vu la délibération n° 2022-06-032 du 28 juin 2022 modifiant les horaires de l'éclairage public ;
Vu l'arrêté n° 2022-020 du 29 juin 2022 réglementant les horaires de l'éclairage public ;

Actuellement, l'éclairage public est allumé comme suite :

- du coucher du soleil à 21h30
- de 6h30 au lever du jour

Monsieur le Maire propose de réaliser une enquête auprès des habitants afin de déterminer les horaires de l'éclairage public.

Monsieur Freddy SAVATIER informe qu'il a déjà effectué ce type d'enquête auprès des habitants de la Robinière. Les habitants ne trouvent pas vraiment utiles l'éclairage public.

Cependant, les élus ne souhaitent pas éteindre complètement l'éclairage.

Il ne semble pas raisonnable de supprimer des prestations qui ont été, à l'origine, demandées par les habitants et qui représenteraient un coût important lors de la remise en service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** de maintenir les horaires actuels et **décidera** en début 2023 des nouvelles tranches horaires pour chaque secteur desservi.

6. Questions et invitations diverses

- a) Afin de perpétuer une rencontre conviviale avec tous les habitants, Monsieur le Maire propose que la commune puisse organiser un repas champêtre (barbecue ou autre) aux environs du mois de juin 2023. Les conseillers seront invités à aller à la rencontre des habitants pour les inscriptions. Une petite participation pourra être demandée aux habitants (environ 5€ à définir). Ce repas pourra peut-être aussi faire l'objet de l'inauguration du préau. Cette proposition sera mise à l'ordre du jour en début d'année 2023.
- b) Exceptionnellement pour cette année et afin de contribuer aux économies d'énergie recommandées par l'Etat, l'équipe municipale fait le choix de ne pas installer de décorations de Noël lumineuses. Il est plus important de permettre aux administrés de se chauffer que de prendre le risque de connaître des coupures de courant à répétition. Cependant, afin de maquer la magie de Noël, l'Association Vivre Ensemble propose de confectionner des figurines en bois. Cette initiative est très appréciée et reçoit un accord très favorable du conseil municipal, qui remercie tous les bénévoles participants à ces créations.
- c) Monsieur le Maire présente aux élus la participation de la CCTVV via le FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales). Plusieurs critères sont pris en considération pour l'octroi de ce fonds : revenu par habitant (33 %), potentiel fiscal par habitant (34 %) et potentiel financier par habitant (33%).
Total : 773 916 €
Part CCTVV : 380 869 €
Part des communes : 396 047 €
Part de Pussigny, selon le calcul de répartition : 2 493 € pour 2022, contre 2 530 € en 2021.
- d) Les élus échangent sur le rapport d'activité de la CCTVV 2021. Il en ressort une appréciation plutôt positive sans réel commentaire à apporter.

- e) Monsieur le Maire fait un point sur le projet d'aménagement / sécurisation du centre-bourg.
Le dossier est en cours d'analyse auprès des services de l'ABF. Des prescriptions sont aprioris déjà à prévoir, notamment sur les matériaux utilisés, occasionnant un surcoût quasiment équivalent à la subvention obtenue.
- f) Monsieur le Maire fait un point sur le projet préau : un courrier a été envoyé à l'architecte retenu, à savoir Monsieur Jean-Claude GARNIER. Un premier rendez-vous est prévu en mairie le lundi 17 octobre 2022 à 14h30.
Le Maire convie tous les élus qui pourront se rendre disponible à assister à cette réunion.
- g) Le Maire propose d'acheter une rampe chalumeau et de faire un essai de désherbage thermique en se servant dans un premier temps d'une bouteille de gaz affectée à la salle des fêtes.
Plusieurs conseillers municipaux ayant déjà essayé ce mode de désherbage ne sont pas favorables. En général, leur expérience a plutôt été négative et de plus, coûteuse en gaz et de fait pas très écologique.
Le conseil municipal décide que le désherbage se fera manuellement ou avec l'aide d'une débroussailleuse. Il faut savoir accepter un peu d'herbe saisonnière.
- h) Le Maire propose de s'interroger sur l'éventuelle restauration de la petite bâtisse communale située Chemin de Calvaire.
Dans un 1^{er} temps, il est nécessaire de sécuriser la charpente à l'aide d'étais. Cette opération se fera en présence du Maire et d'un adjoint.
Dans un 2^{ème} temps, il sera demandé à l'agent communal de nettoyer, retirer les gravas et les pierres qui sont tombés.
Dans un 3^{ème} temps, nous évaluerons les tâches qui pourront être réalisées par l'agent technique et demanderons des devis aux artisans pour les travaux plus techniques.
Les élus approuvent le déroulement proposé. Un point sera fait après la deuxième phase afin de confirmer ou non la restauration.
- i) Monsieur le Maire informe qu'une boîte à livre a été installée à côté du défibrillateur, accrochée au mur des toilettes publiques.
- j) Après avoir été vandalisée ou cassée par accident, la Stèle Saint Jacques de Compostelle a été restaurée et remise en place.
- k) Le Maire demande aux élus de préparer des articles pour le journal communal.
- l) Monsieur Cyrille BONNIN informe les élus de l'arrivée sur Tours en 2024 de 500 militaires. L'armée recherche donc des maisons à louer dans un rayon de 80km de Tours.
- m) Monsieur le Maire annonce la pose de nouveaux rideaux store dans la cuisine de la salle des fêtes et l'ajout d'une cafetière. Ces éléments seront ajoutés à l'inventaire de la salle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Maire
Alain DUBOIS

La secrétaire
Emmanuelle BOUGAULT

Les membres présents	Signature
Samuel ELIOT	
Cyrille BONNIN	
Denise FONTAINE	
Freddy SAVATIER	
René SURIER	
Ghislain HURÉ	ABSENT EXCUSÉ
Patrick BOUGAULT	
Dominique BRUNET	